



S.I.V.O.S en Sapey

230, Route du Pont de la Pyle

39260 MAISOD

03.84.42.32.46

maire@maisod.fr

Cadre réservé au contrôle de légalité

30 AVR. 2026

Contrôle de Légalité

DÉLIBÉRATION N° S_2026_0005 DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 23 / 04 / 2026

Date de la convention :

15 / 04 / 2026

Date d'affichage :

15 / 04 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 8
- Présents : 8
- Votants : 8

Votes :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, les vingt-trois avrils à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Présidente, Maryse SPANI.

MEMBRES PRÉSENTS :

Délégués de CHARCHILLA, M. Romain VOLATIER (titulaire), Mme Catherine FORESTIER (suppléante), Délégués de COYRON, M. Christian MICHAUD, Mme Isabelle PRADERA, Délégués de MAISOD, Mme Patricia DARRIGADE, Mme Vanessa ALEMPS (titulaires), Délégués de MEUSSIA, Mme Marie MORILLERE, Mme Maryse SPANI (titulaires).

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Brigitte JANSSENS (titulaire)

SECRETARE DE SÉANCE : M. Romain VOLATIER

OBJET : BUDGET 2026 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.1612-13 relatifs au vote des comptes, et l'article L.2121-31 ;

VU l'article R.2313-3 du CGCT relatif à la présentation des comptes ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif et les décisions budgétaires de l'exercice 2025 ;

VU le Compte Financier Unique établi pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion et permet une présentation unifiée des résultats budgétaires ;

CONSIDÉRANT que le CFU retrace de manière sincère l'exécution du budget de l'exercice 2025 ;

Le Conseil Syndical prend connaissance du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 lequel fait apparaître les résultats suivants :

INVESTISSEMENT			
	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISÉ
DÉPENSES	2 099.21	1 507.21	0.00
RECETTES	2 099.21	697.47	0.00

FONCTIONNEMENT			
	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISÉ
DÉPENSES	162 651.00	154 327.99	0.00
RECETTES	162 651.00	169 091.75	0.00

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	- 809.74
FONCTIONNEMENT	14 763.76
RÉSULTAT GLOBAL	13 954,02

Les résultats cumulés de l'exercice sont conformes aux écritures comptables et traduisent fidèlement la situation financière de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DÉCIDE :

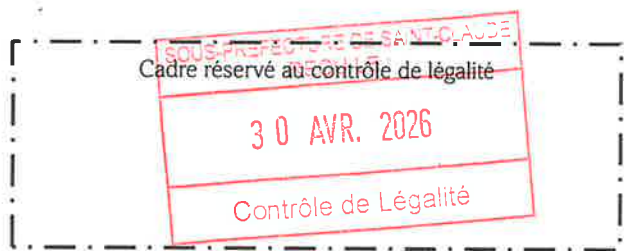
ARTICLE 1 – Approbation du CFU

D'APPROUVER le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel que présenté, arrêté aux montants indiqués ci-dessus.

ARTICLE 2 – Transmission et publicité

La présente délibération sera :

- transmise au représentant de l'État pour l'exercice du contrôle de légalité,
- publiée et rendue exécutoire conformément aux dispositions en vigueur.



*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
La Présidente, Maryne SPANI*

S.I.V.O.S En Sapey
Siège social : Maire - Siret : 25390629100021
230, route du Pont de la Pyle 39260 MAISOD
03.84.42.32.30 - mairie@maisod.fr